

Contrat de saillie

Saison de Monte 2024

Etalon WPB : **Kelkrem de France**

N° SIRE : 20237477R – Palomino - 1m39



VENDEUR (propriétaire)

EARL Ferme Meyer (MEYER Caroline)

1, rue des prés

68320 Holtzwihr

06.82.53.30.81

fermemeyer@orange.fr

ETALONNIER

MEYER Caroline

1, rue des prés

68 320 Holtzwihr

06.82.53.30.81

fermemeyer@orange.fr

Jument :

N°SIRE :

ACHETEUR

CONDITIONS DE VENTE 2024

L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

- 150 € HT (**158,25€ TTC**) payable à la réservation.
- 250 € HT (**263,75€ TTC**) payable au poulain vivant (à 48h de vie).

CONDITIONS PARTICULIERES

La jument devra être accompagné de son livret signalétique, être à jour de ses vaccinations (grippe, Rhino-pneumonie, Tétanos) et vermifuges. Elle doit être exempte de maladies contagieuses et présenter un certificat négatif pour la métrite contagieuse de moins d'un mois. Elle devra également être déferrée au minimum des postérieurs.

L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les saillies (monte en main). En aucun cas l'éta lonnier ne pourra être tenu pour être responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur. Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur.

La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné de deux chèques.

Le chèque « poulain vivant » sera obligatoirement encaissé 12 mois après la dernière saillie, sauf présentation d'un certificat vétérinaire attestant la non gestation, l'avortement de la jument ou la mort du poulain à la naissance.

Fait en double exemplaire à _____ , le _____ .

Signature vendeur :

Signature acheteur :